

Résultats de la campagne d'analyses PFAS dans l'eau de consommation en Occitanie

Depuis fin février 2024, l'ARS Occitanie mène une campagne régionale de recherche de substances per ou polyfluoroalkylées (PFAS) dans l'eau que nous consommons. Au total, 326 prélèvements ont été effectués dans les 13 départements de notre région, dont 3 résultats présentent un dépassement de la norme de qualité. Ces 3 non-conformités font l'objet d'un suivi détaillé par les services de l'ARS, aux côtés de tous les acteurs de la gestion de l'eau, qui restent activement mobilisés et vigilants pour à la fois garantir la protection de la santé des populations dans tous nos territoires et limiter l'exposition des consommateurs à ces PFAS.

Les substances per ou polyfluoroalkylées (PFAS) sont une large famille de plusieurs milliers de composés chimiques. Elles présentent de nombreuses propriétés (antiadhésives, imperméabilisantes, résistantes aux fortes chaleurs) qui ont encouragé leur fabrication puis leur utilisation par de multiples secteurs industriels. Présents dans tous les milieux (eau, air, sol) et dans la chaîne alimentaire, les PFAS se dégradent très peu, c'est pourquoi il est possible d'en retrouver des traces dans l'environnement, y compris pour des substances qui ont été interdites depuis plusieurs années.

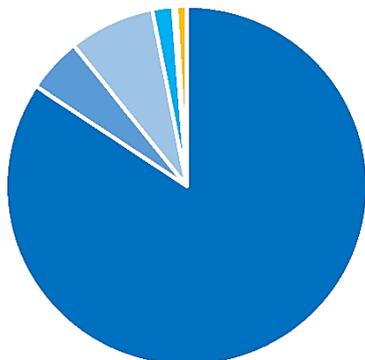
En raison de leurs potentiels effets néfastes sur la santé, la recherche de PFAS dans l'eau de consommation humaine sera obligatoire dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau de consommation humaine à partir du 1^{er} janvier 2026, comme le prévoit la Directive européenne n°2020/2184. L'Agence Régionale de Santé Occitanie a choisi d'anticiper cette échéance réglementaire en menant une campagne exploratoire inédite sur [329 points de prélèvements](#) sélectionnés pour leur potentielle vulnérabilité aux PFAS Cette recherche a porté sur [20 PFAS listés par la directive européenne](#).

Sur l'ensemble des 326 prélèvements réalisés (*), 3 résultats sont supérieurs à la norme réglementaire pour l'« eau distribuée ». Ces prélèvements ont été effectués sur des eaux brutes (eaux avant traitement), pour lesquelles la norme est de 2000 ng/L. Cependant, dans la mesure où ces eaux ne faisaient pas l'objet d'un traitement adapté à la diminution de concentration en PFAS au moment du prélèvement, l'ARS Occitanie a appliqué la norme la plus restrictive sur l'ensemble des prélèvements. C'est donc au regard de la norme « eau distribuée » (100 ng/L), que ces 3 non-conformités ont été constatées.

Cette campagne d'analyse régionale vient en complément d'une campagne nationale portant sur l'analyse d'une trentaine de PFAS (dont les 20 PFAS prévus dans le cadre de la directive européenne) et qui sera menée par l'ANSES au deuxième semestre 2024. 200 points de prélèvement sélectionnés par l'ARS Occitanie (et déjà analysés dans la campagne régionale) seront inclus dans cette étude.

(*) 3 points de captage n'ont pu être prélevés : l'un n'est plus en service et les deux autres étaient non-fonctionnels. Ces deux sites de Mejanelle Aqua Domitia (34) et de Buvettes Castres (81) seront prélevés ultérieurement.

Les résultats de cette première campagne d'analyses PFAS en Occitanie :



- inférieurs au seuil de détection du laboratoire ou inférieur à 10 ng / L. (285)
- supérieurs ou égal à 10 ng / L et strictement inférieurs à 20 ng / L (16)
- supérieurs ou égal à 20 ng / L et strictement inférieurs à 50 ng / L (25)
- supérieurs ou égal à 50 ng / L et strictement inférieurs à 80 ng / L (6)
- supérieur ou égal à 80 ng / L et strictement inférieur à 100 ng / L (1)
- supérieur à 100 ng / L dépassent la norme réglementaire (3)

Les critères de qualité

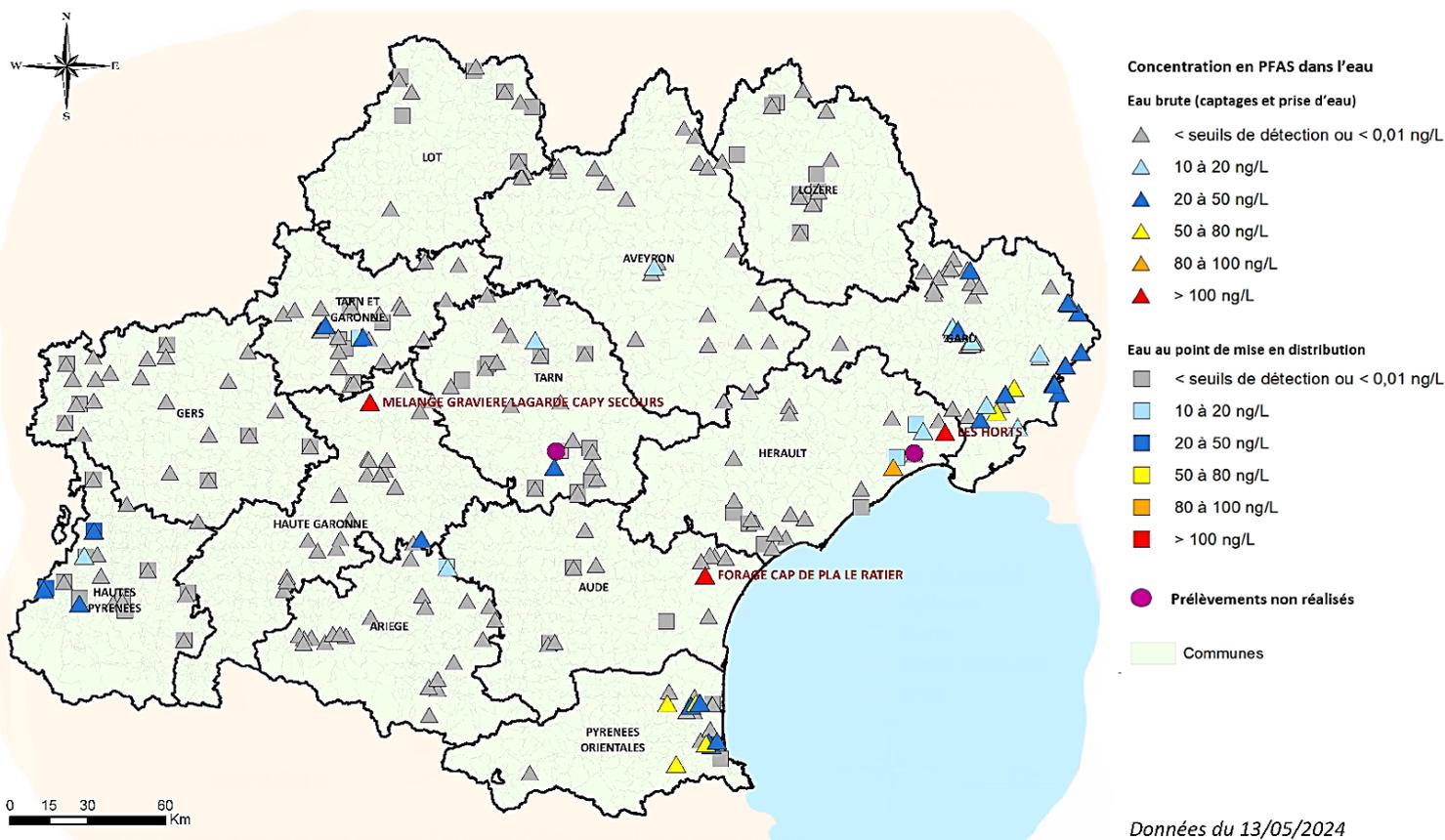
Pour la somme des 20 PFAS analysés, la limite de qualité pour l'eau distribuée est fixée à **100 ng/L** (ou 0,1 µg/L) et à **2000 ng/L pour les eaux brutes**.

Cette limite de qualité est prévue par la directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020, et est entrée en application en France au 1^{er} janvier 2023.

Au 26/04/2024 :

3 prélèvements sur les 326 réalisés s'avèrent non conformes

En raison du niveau élevé d'exigence de qualité des analyses, les 3 laboratoires retenus sont accrédités COFRAC pour les analyses de chacun des 20 paramètres de la liste. Cette disposition permet d'avoir une garantie sur la qualité des résultats des analyses.



[Consulter le détail des résultats des prélèvements](#)

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @ARS_OC

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

.../...

Les 3 non-conformités : résultats et mesures de gestion en cours

LUNEL-VIEIL (34) - MELANGE DE CAPTAGES LES HORTS

La campagne a révélé la présence de PFAS dans le mélange de captage les Horts, alimentant la commune de Lunel Vieil. La population alimentée est d'environ 4500 habitants.

Résultats	Mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none">11/03/2024 : 131,9 ng/L (mélange de captages Les Horts)17/04/2024 : 126,6 ng/L (mélange de captage Les Horts)17/04/2024 151,6 ng/L (sortie de station de production)En parallèle des contrôles de l'ARS, l'exploitant VEOLIA a réalisé des analyses en surveillance les 20 et 26/03/2024, en sortie de station de traitement, et dont les résultats sont respectivement de 114,6 ng/L et 117,6 ng/L.	<p>Une réunion d'échange a eu lieu le 14/05/2024 afin de partager les connaissances et les données d'expertises de chacun des acteurs : la mairie, le gestionnaire du réseau (VEOLIA), la DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement), la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et l'ARS.</p> <p>Une enquête environnementale est en cours pour rechercher l'origine de la contamination : des investigations analytiques seront notamment réalisées afin de déterminer l'origine géographique de la pollution et son étendue :</p> <ul style="list-style-type: none">analyses dans les ouvrages piézométriques situés dans la même nappe que le captage,analyses dans le cours d'eau du Dardaillon situé à proximité et possiblement en lien avec celle-ci. <p>Des solutions de traitement de l'eau sont d'ores et déjà à l'étude par le gestionnaire du réseau.</p>

MELANGE DE CAPTAGES GRAVIERE LAGARDE (31)

Ce mélange de captages est un captage de secours. Il est utilisé environ 1 mois par an, lors de l'arrêt d'activité du canal latéral de la Garonne qui est la ressource habituelle. Il alimente alors près de 100 000 habitants de plusieurs communes du nord toulousain.

Résultats	Mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none">La campagne a révélé la présence de PFAS dans le mélange de captage Gravière Lagarde (31) à une teneur de 751 ng/L.	<p>L'usine de Saint-Caprais, qui utilise cette ressource, dispose d'un traitement à base de charbons actifs en grains (CAG). Ce traitement peut être complété si besoin par une injection de charbons actifs en poudre (CAP) également susceptible de diminuer, au moins en partie, la concentration en PFAS.</p>

.../...

GRAND NARBONNE (11) FORAGE DU RATIER

La campagne a confirmé le dépassement de la norme de 100 ng/L sur le captage du Ratier, qui alimente, en partie, la commune de Narbonne. Concomitamment au lancement de la campagne de mesures, le Grand Narbonne (GN) avait informé l'ARS de la présence de PFAS sur ce captage. Cette présence a été mise en évidence lors d'analyses réalisées par le gestionnaire (VEOLIA) dans le cadre de son dispositif d'auto-contrôle, non-conformité confirmée par des analyses de l'ARS.

Résultats	Mesures de gestion
<ul style="list-style-type: none">22/03/2024 : 139 ng/L (forage du Ratier)25/03/2024 : 90,7 ng/L (distribution)30/04/2024 : 122,7 ng/l (distribution)	<p>Une enquête environnementale est en cours pour rechercher l'origine de la contamination. Des investigations analytiques menées sur différents captages exploitant la même ressource semblent confirmer que la pollution est locale. Une recherche des activités potentiellement susceptibles d'être à l'origine de la pollution est actuellement menée par le Grand Narbonne, en lien avec la DREAL.</p> <p>Le Grand Narbonne a isolé, de façon temporaire, les eaux du captage du Ratier sur une partie restreinte du réseau de distribution de la ville de Narbonne (actuellement une cinquantaine d'abonnés est concernée par des eaux non conforme aux PFAS).</p> <p>Préalablement à la mise en évidence des PFAS sur le captage du Ratier, un traitement aux charbons actifs était à l'étude. Il va être adapté pour le traitement de PFAS, avec une mise en service fin 2024.</p>

Cas particulier du site industriel de Salindres (Gard) :

Ce site industriel fait déjà l'objet d'une surveillance environnementale et sanitaire depuis de nombreuses années. Dans le cadre de la campagne exploratoire mise en œuvre par l'ARS Occitanie, le Gard est le département sur lequel le nombre de prélèvements est le plus élevé : 45 points ont été analysés. Ces points ont été sélectionnés au regard de leur potentielle vulnérabilité aux PFAS (proximité par rapport à des activités susceptibles d'émettre des PFAS dans l'environnement), avec un focus particulier sur le secteur de Salindres. La campagne d'analyse sur l'eau de consommation humaine inclut 12 captages dans l'environnement de la plateforme chimique de Salindres (les plus proches situés dans un rayon de 7 à 10 km env.), ainsi que 11 captages plus éloignés, situés en bordure du Gardon, en aval de la confluence avec l'Avène. (pas de captage à proximité de l'Avène). Tous les résultats d'analyses de PFAS pour la campagne ARS Occitanie sont conformes aux normes. En complément, une campagne nationale d'analyse de l'eau de consommation sera menée par l'ANSES en 2024 portant sur une trentaine de PFAS dont l'acide trifluoroacétique (TFA). A minima 8 points de prélèvements identifiés par l'ARS dans le Gard seront inclus dans cette campagne.

.../...

Des mesures pour diminuer l'exposition des populations :

Les PFAS peuvent présenter un risque pour la santé humaine lié à une exposition chronique (répétée et à long-terme). Lorsque les analyses révèlent une non-conformité il n'y a pas de restriction de la consommation de l'eau mais la mise en œuvre des mesures de gestions sur le moyen et long terme (Instruction n°DGS/EA4/2024/30 du 12 mars 2024 relative à la gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés).

L'ARS travaille en étroite collaboration avec la DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) et le gestionnaire du réseau pour identifier les sources de contamination possibles, afin de réduire leur impact et limiter l'exposition de la population. Le gestionnaire doit procéder à une enquête afin de déterminer les causes du problème et prendre toute mesure nécessaire pour rétablir la qualité de l'eau en réduisant le niveau de contamination. En cas de risque pour la santé, le Préfet en lien avec l'ARS diffuse des recommandations d'usage à la population et il peut être amené à restreindre la consommation d'eau.

Pour chaque situation de non-conformité, la valeur retrouvée a été confirmée par plusieurs analyses > 100 ng/L (ou > 0,1 µg/L). Ces points de prélèvements feront l'objet d'un suivi régulier, au moins mensuel dans un premier temps, afin de connaître l'évolution de la contamination (stabilité, augmentation ou diminution). A court ou moyen terme, afin de limiter l'exposition des populations plusieurs solutions peuvent être envisagées :

- La mise en œuvre d'un traitement au charbon actif pour filtrer l'eau distribuée
- La dilution de la ressource (avec une ressource existante ou une nouvelle ressource)
- La recherche d'une ressource de substitution (nouvelle ressource)
- La diminution ou la suppression de l'origine de la contamination, solution prioritairement mise en place lorsque c'est possible.

Ces solutions uniques ou combinées seront mises en œuvre après étude de chaque situation avec la collectivité concernée, le gestionnaire du réseau, la DREAL et l'Agence de l'eau concernée.

Les situations conformes mais présentant des niveaux de concentration entre 50 et 100 ng/L dans l'eau de consommation feront l'objet d'une surveillance dans le cadre du contrôle sanitaire soit 7 sites de prélèvement :

Liste des communes distribuées avec une concentration PFAS comprise entre 50 et 99 ng/L :

- Gard – 51 ng/L - Captage de la fontaine – commune GENERAC – population : 9898 habitants
- Gard – 73 ng/L - Puits de rodilhan – commune RODILHAN – population : 2878 habitants
- Hérault – 95 ng/L (avant dilution) - FLES SUD - commune VILLENEUVE-LES-MAGUELONE – population : 10685 habitants
- Pyrénées-Orientales – 52 ng/L - LO SIECRET - commune LE BOULOU – population : 6336 habitants
- Pyrénées-Orientales – 51 ng/L - F4 Garoufle (captage de secours) - commune PIA sud – population : 10830 habitants
- Pyrénées-Orientales – 60 ng/L - F3 UTV Calce - commune CALCE - population : 224 habitants
- Pyrénées-Orientales – 50 ng/L - F1 Mas aragon - commune ELNE - population : 9551 habitants

Ces sites feront l'objet de recontrôles. Même si la norme de qualité n'est pas dépassée, la source de contamination sera recherchée en lien avec la DREAL, la priorité étant d'identifier l'origine de la pollution et d'en limiter les effets.

.../...

200 points de prélèvement en Occitanie dans le cadre d'une campagne nationale ANSES :

En parallèle de cette campagne régionale, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) démarrera au deuxième semestre 2024 une campagne exploratoire sur l'ensemble du territoire. Le laboratoire de l'ANSES - le Laboratoire d'Hydrologie de Nancy (LHN) - analysera notamment plus de 30 PFAS dont les 20 PFAS prévus par la Directive européenne et le TFA. Les prélèvements auront lieu dans tous les départements, avec près de 200 points de prélèvements situés en Occitanie. Ces paramètres complémentaires devraient permettre d'intégrer de nouveaux PFAS dans le contrôle sanitaire de l'eau de consommation mené par l'ARS au 1^{er} janvier 2026, d'améliorer notre connaissance de cette problématique émergente et de mieux y faire face.

Les mesures de sécurité sanitaire mobilisent activement les services de l'ARS ainsi que toutes les équipes qui participent au contrôle de la qualité de l'eau partout en Occitanie, les services de l'Etat avec l'ensemble des collectivités et des responsables de la production et de la distribution d'eau. Ces sujets d'interactions entre les questions environnementales et les questions de santé sont au cœur de nombreux débats d'actualité, dans lesquels l'action des services de l'Etat est interpellée comme celle des industriels.

Pleinement mobilisés pour répondre à ces préoccupations de nos concitoyens, l'ARS réaffirme son engagement aux côtés des services de l'état, des élus locaux et de tous les acteurs de la gestion de l'eau pour veiller à la protection de la santé des habitants et de notre environnement dans chaque territoire.

Pour en savoir plus :

- [Le site de l'ANSES](#)
- [Site du Ministère du travail de la santé et des solidarités](#)

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr